Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20261022-DELIB2026_124-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Absents : 1
Date convocation : 15/10/2026
Date affichage : 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absents excusés : MENIER Adeline, qui donne procuration à M. BARON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme LEGENDRE Gwénaëlle

DELIBERATION N°2026-124

OBJET : Travaux de couverture à l'école – approbation du devis de l'entreprise PNR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de réparation au niveau de la couverture de l'école.
Afin de répondre à ce besoin, l'entreprise **PNR Couverture**, située Chemin de la Chapelle – 22400 COËTMIEUX, a établi un devis n° **D-2026-0063** portant sur une intervention sur la couverture de l'école.

Les travaux prévus sont les suivants :

- La dépose du solin et mise en décharge : **356,40 € HT** ;
- La pose d'une bande porte-solin : **237,60 € HT** ;
- La réalisation d'un solin : **554,40 € HT** ;
- La réparation de rive à noquet et pose d'ardoises au niveau de la gouttière : **120,00 € HT**.

Le montant total du devis s'élève à **1 268,40 € HT**, soit **1 522,08 € TTC**, TVA au taux de 20 %.
Après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Article 1 – Approbation des travaux
APPROUVE la réalisation des travaux de couverture à l'école, conformément au devis n° **D-2026-0063** établi par l'entreprise **PNR Couverture**, pour un montant de **1 268,40 € HT**, soit **1 522,08 € TTC**.

Article 2 – Autorisation de signature
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° **D-2026-0063** avec l'entreprise **PNR Couverture**, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation et au règlement de ces travaux.

Article 3 – Crédits budgétaires
PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20261022-DELIB2026_124-DE

Article 4 – Exécution
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19
CONTRE : 0
BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	Le secrétaire de séance
TARDY Christian	LEGENDRE Gwénaëlle
	MAIRIE DE PLOEUC-L'HERMITAGE (Côtes d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.